

Art 1. Société organisatrice

Normandie AeroEspace (NAE) dont le siège social est situé à Saint-Etienne-Du-Rouvray, Technopole du Madrillet – 745 Avenue de l'Université – Bâtiment CRIANN – 76 800 Saint Etienne du Rouvray – organise de septembre 2021 à février 2022 un « Challenge NAE : l'Aéronautique du futur en Normandie ». Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Art 2. Le Challenge

Un des enjeux prioritaires de l'aéronautique du futur est le développement et l'optimisation de nouveaux aéronefs et systèmes embarqués autour de 4 enjeux : plus vert, plus fiable, plus intelligent et plus compétitif.

L'objectif de ce challenge, est de faire appréhender de façon ludique ces enjeux, au travers de la manipulation d'un drone. Focalisé sur le volet programmation, ce challenge permettra :

- D'être sensibilisé aux enjeux de l'aéronautique (électrification, allègement...),
- De développer des systèmes intelligents nécessitant l'analyse et le traitement de données,
- D'appréhender le potentiel et les défis du secteur des drones,
- De faciliter la rencontre entre industriels et étudiants,
- De favoriser l'émergence de nouvelles idées, concepts et systèmes innovants,

Pour cela, par équipe et à partir d'un drone TELLO EDU mis à disposition, les candidats devront relever 3 défis sous la forme d'épreuves :

- **Une course de rapidité** (épreuve 1) sur un parcours prédéfini. Cette épreuve se déroule en deux phases : 1) des qualifications « contre la montre », puis 2) des phases finales via un tournoi à élimination directe se disputant entre les 8 équipes les plus rapides des qualifications.
- **Un challenge de lecture de QR code « QR Challenge »** (épreuve 2) se déroulant sur le même parcours que la course de rapidité. L'objectif est de lire via le retour vidéo du drone et dans un temps imparti le maximum de QR codes, puis, de répondre à des questions de cultures générales sur l'aéronautique. C'est par lecture des QR Code que les questions sont accessibles.
- **Des programmations** (épreuve 3) : se déroulant en distanciel, les équipes ont 4h pour réaliser un ou plusieurs programmes en Python afin de contrôler un ou plusieurs drones. Les programmations attendues sont le contrôle par geste, le « follow me » et le vol en essaim. La preuve de réalisation ainsi que l'appréciation du jury en matière de complexité et de créativité sont les critères de notation pour cette épreuve

Art 3. Conditions de participation

Ce challenge s'adresse principalement aux étudiants qui devront, à minima, respecter les conditions suivantes :

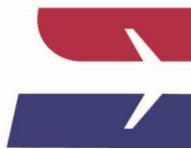
- Composer une équipe de 2 ou 3 participants
- S'engager à participer aux 2 premières épreuves en présentiel
- Restituer le drone TELLO EDU à NAE ou à l'école qui en a fait l'acquisition

Les lycéens et professionnels sont également acceptés mais sur demande et validation de NAE.

Art 4. Modalités de participation et calendrier

Toute personne remplissant les conditions fixées à l'article 3 de ce règlement, et souhaitant participer au challenge, est invitée à suivre la procédure définie ci-après :

- A compter du 16 septembre 2021, les équipes candidates sont invités à se connecter sur le site du challenge : <http://projets.nae.fr/challenge-nae> et à s'inscrire en ligne via ce lien : <https://forms.gle/DJyNbJy1WFhveNQm9>
- Une fois les équipes candidates inscrites, NAE prendra contact avec ces dernières pour les informer de l'organisation du Challenge, **signer le présent règlement, et leur remettre un drone TELLO EDU.**
- Fin des inscriptions le 28 septembre 2021.



- 18 novembre 2021 : journée 1 (présentiel, 9h-17h) - épreuve 1 et 2
- 27 janvier 2021 : journée 2 (distanciel, 13h-17h) - épreuve 3
- 10 février 2022 : journée de clôture (présentiel, 14h-17h) - remise des récompenses en présence des partenaires du challenge

Art 5. Durée de l'opération

Le challenge se déroulera de septembre 2021 à février 2022.

NAE se réserve le droit de proroger sa durée ou de mettre fin prématurément à son déroulement sans préavis ni justification, quelle que soit la raison de cette décision et formalisera, le cas échéant, sa décision par une information mail à l'ensemble des candidats.

Art 7. Evaluation et classement des équipes

À l'issue des 2 journées du Challenge, chaque équipe se verra attribuer un nombre de points fonction du barème de chaque épreuve décrit au travers de cette grille :

Epreuves	Critères	Nbre de points	Nbre de pts max
Course de rapidité (25 %)	Classement à l'issue des phases finales	1er = 10 pts 2 ^e = 8 pts 3 ^e et 4 ^e = 6 pts ; 5 ^e /6 ^e /7 ^e /8 ^e = 4 pts Reste = 1 pt	10 pts
QR Challenge (25 %)	Lecture QR code	1 pt / QR Code lu	5 pts
	Répondre correctement à une question	1 pt / bonne réponse	5 pts
Programmation (50 %)	Programmation réalisée	5pts / programmation	15 pts
	Appréciation du jury (créativité, complexité...)	0 - 5 pts	5 pts
		Total	40 points

Un classement au nombre de point par équipe sera établi après calcul et validation par le jury.
L'équipe qui obtiendra le plus de points sera déclarée gagnante.

Art 8. Composition du comité d'évaluation

L'évaluation des épreuves sera réalisée par un jury constitué de :

- Représentant des partenaires industriels du Challenge NAE
- Représentant de NAE
- Journalistes
- D'experts drones (*facultatif*)

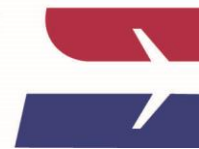
La composition du jury pourra être modifiée par NAE.

Aucun recours ne pourra être demandé concernant la constitution ou la décision du jury.

Les délibérés du jury sont confidentiels et ne seront pas communiqués aux participants.

Art 9. Dotations

- **Récompenses (par participant) pour les 3 premières équipes** : 1^{ère} : simulateur de chute libre, 2^{ème} : drones TELLO, 3^{ème} : Chèques cadeaux
Ces prix sont susceptibles d'être modifiés



➤ **Pour les équipes candidates**

Chaque équipe recevra un drone Tello EDU prêté par NAE ou la structure si possible.
Cet équipement sera à restituer en fin de challenge le 10 février 2022.

Vous vous engagez par le biais de ce règlement à prendre soin du matériel prêté et à le rendre en bon état de fonctionnement.

En signant ce règlement vous confirmez avoir reçu le matériel suivant :

- x1 drone TELLO EDU
- x4 mission pads
- x3 batteries
- x1 chargeur de batterie
- x1 câble de rechargement
- x1 jeu de 4 hélices de remplacement
- x1 outil de retrait d'hélice
- x1 boîte de rangement

Un chèque de caution de 150€ non encaissé vous est demandé et vous sera restitué lors de la restitution de l'ensemble du matériel prêté.

Art 10. Contestation du jeu – Règlement des litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple avec AR adressée à NAE, organisatrice de ce challenge.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne seront pris en compte.

Art 11. Exploitation de l'image du gagnant

De par leur simple participation, les participants autorisent de plein droit NAE à diffuser les noms, prénoms et photographies tant en interne qu'en externe à des fins publicitaires ou purement informatives.

Art 12. Protection des données à caractère personnel

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à NAE, seule destinataire de ces informations.

Dans le cadre de la mise en place du règlement général sur la protection des données par la Commission Européenne, Normandie AeroEspace s'engage à protéger vos données personnelles en notre possession. Ces données sont votre nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et votre fonction dans votre société ou votre statut dans votre école. Nous nous engageons à ne pas utiliser ses informations à d'autres fins que pour notre activité.

Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données afin de les rectifier ou demander leur suppression en envoyant un mail à administration@nae.fr.



Art 13. Modalités de modification du challenge

NAE se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le challenge sans préavis. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées.

Art 14. Propriété intellectuelle & industrielle

La confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis n'est pas garantie. Les participants s'engagent à faire connaître aux organisateurs les droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent et opposables à l'exploitation des travaux réalisés dans le cadre du présent challenge afin de répondre à l'un des défis. Toutes les informations ou éléments techniques détenus par les participants et ne faisant pas l'objet de droits de propriété intellectuelle dûment déclarés appartiennent au domaine public. Développements logiciels : les candidats conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle portant sur les logiciels développés dans le cadre du challenge, ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale. De par leur simple participation, les participants autorisent NAE à diffuser les différents résultats des projets sans aucune contestation possible.

Art 13. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du règlement. Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'application du règlement, relève de l'arbitrage de NAE. Le règlement est consultable et imprimable depuis le site. Le règlement est adressé à tous les participants sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : challenge@nae.fr

Nous soussignés :

Prénom	NOM	Structure

Représentant l'équipe [nom de l'équipe].....

Confirmons avoir pris connaissance du règlement du challenge NAE (4pages) et accepte ses conditions.

Fait à Le/...../2021

En 1 exemplaire

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » pour chaque membre de l'équipe

